



La Métropole Européenne de Lille et le FIPHFP renouvellent leur engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Engagée de longue date en faveur de l'égalité professionnelle et de l'inclusion, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle pour la cinquième fois, son partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Ce mardi 10 février 2026, Christian Mathon, Vice-président en charge des Ressources Humaines de la MEL et Séverine Baudoin, Directrice adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) ont co-signé la convention entre les deux organisations, confirmant l'engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

La signature de cette cinquième convention s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Métropole Européenne de Lille, initié en 2010, en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Formalisé par la conclusion de conventions triennales successives, ce partenariat réaffirme la volonté partagée de la MEL et du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) de consolider et de développer leurs actions afin d'améliorer durablement les parcours professionnels et les conditions de travail des agents concernés.

Une convention structurée autour de six axes stratégiques

Depuis 2010, les actions réalisées ont initié un **changement de regard et de mentalité** dans la prise en compte du handicap au travail au sein des services qui doit se poursuivre de manière pérenne et se formaliser autour d'une véritable politique du handicap propre à la Métropole. Le partenariat renouvelé pour la période 2025-2028 repose sur cinq axes majeurs d'intervention :

- le recrutement de travailleurs en situation de handicap ;

- l'accompagnement des agents tout au long de leur parcours professionnel au sein de la MEL, incluant le maintien dans l'emploi, le reclassement et la reconversion des agents déclarés inaptés ;
- la formation des agents et des tuteurs en lien avec l'accueil et l'accompagnement des travailleurs handicapés ;
- la communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux du handicap ;
- l'accessibilité numérique des outils et services de la collectivité.

Ces axes traduisent une approche globale et durable du handicap au travail, intégrée de façon transversale au sein de toutes les pratiques, qu'elles soient RH, managériales ou relatives aux champs de compétence et d'intervention de la Métropole.

Une mobilisation financière conjointe

Le budget global alloué à cette convention s'élève à **2 382 600 €**, dont **797 000 € financés par le FIPHFP** et **1 585 600 € pris en charge par la Métropole Européenne de Lille**. Cet engagement financier témoigne de la mobilisation conjointe des deux partenaires pour favoriser une fonction publique plus inclusive. Ce nouveau conventionnement fixe des objectifs clairs et propose des moyens et un plan d'actions sur 4 ans afin de permettre à la Métropole d'asseoir une politique handicap structurée et lisible dans une démarche globale, volontariste et responsable.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la Métropole Européenne de Lille (MEL) agit quotidiennement pour améliorer le cadre de vie de ses 1,2 million d'habitants. Le Conseil de la Métropole, présidé par Éric Skyronka, rassemble 188 membres élus pour 6 ans. Forte de ses compétences essentielles – transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, gestion des déchets, accessibilité, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme et crématoriums – la MEL œuvre pour le développement du territoire.

À propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse

amazet@lillemetropole.fr

03 20 21 27 69

06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17



Blandine Dabrowski
b.dabrowski@agence-cid.fr

